## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et la société "Les Travaux du Midi" concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses à Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'opération de construction du Laboratoire Départemental d'Analyses, à Marseille :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la société « Les Travaux du Midi », dont le projet est annexé au présent rapport
- d'autoriser le paiement à la société « Les Travaux du Midi » de 69 368,00 € TTC.
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Les dépenses relatives à cette opération seront financées dans le cadre de l'autorisation de programme 2004 – 14007A, sur le chapitre 23.

La signature de la transaction par la Présidente ou son représentant interviendra dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Départemental à la Présidente pour la passation des marchés publics du Département (délibération n° 9 du 16 avril 2015 adoptée en vertu de l'article L.3221-11 du CGCT).

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée